

Politique agricole commune (PAC), réforme: soutien direct et soutien aux producteurs

2003/0006(CNS) - 17/03/2003

Sur la base d'un questionnaire de la présidence, le Conseil a tenu un débat politique sur cinq des neuf propositions présentées par la Commission en ce qui concerne la réforme de la PAC. Bien que l'on ne puisse faire le point avant que toutes les propositions aient été évaluées, il a été possible de dégager un certain nombre de grandes tendances au sein du Conseil. Pour ce qui est du secteur laitier, les positions des délégations sont partagées à propos du paquet de mesures et des délais proposés par la Commission. En ce qui concerne le riz, le Conseil estime unanimement qu'il est essentiel de réformer ce secteur. Toutefois, les propositions de la Commission se heurtent à l'opposition farouche des États membres producteurs de riz, qui estiment que, dans leur forme actuelle, les mesures sont insuffisantes pour assurer la viabilité du secteur. Pour ce qui concerne le secteur des céréales, plusieurs délégations estiment que la situation du marché ne justifie pas que l'on s'éloigne de l'accord conclu dans le cadre de l'Agenda 2000. Pour de nombreuses délégations, la question des mesures compensatoires est capitale pour la poursuite des négociations. Certaines délégations ne peuvent accepter les propositions relatives au seigle, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'autres mesures visant à atténuer leurs incidences ou à adapter les actions envisagées à certaines circonstances particulières. Enfin, une délégation a demandé des garanties pour le financement des produits méditerranéens qui ne sont pas inclus dans le paquet actuel de propositions présenté par la Commission. En ce qui concerne le développement rural, le Conseil est parvenu à un accord sur les objectifs de la proposition et des progrès ont été réalisés dans le sens d'un accord sur la teneur de nombreuses mesures. Toutefois, la majorité des délégations estime que l'importance de cet exercice est limitée sensiblement par le fait qu'il n'existe pas de financement supplémentaire pour le deuxième pilier avant 2007 et par la modicité de l'enveloppe financière après cette date par rapport aux objectifs annoncés par la Commission dans sa communication de juillet 2002.